

## UNE « DÉMOCRATIE RADICALE » PAS SI RADICALE ?

Chantal Mouffe et la critique immanente du libéralisme

Manuel Cervera-Marzal

Presses de Sciences Po | « Raisons politiques »

2019/3 N° 75 | pages 13 à 28

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724635935

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.inforevue-raisons-politiques-2019-3-page-13.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Une « démocratie radicale » pas si radicale ?

Chantal Mouffe et la critique immanente du libéralisme

Manuel Cervera-Marzal

## De la radicalité

Depuis une dizaine d'années, au sein des sciences sociales, le lexique de la radicalité (radical, radicalisation, radicalisme, radicalités) fait l'objet d'une inflation galopante, dont atteste une simple recherche sur Cairn ou Jstor. Les programmes collectifs, les colloques et les publications se multiplient. Cet engouement pour la notion de radicalité se prévaut de l'étude de trois phénomènes : les succès électoraux de forces dites « populistes », la résurgence du terrorisme islamiste et les évolutions du répertoire contestataire (black bloc, désobéissance civile, zones à défendre, émeutes). Cet engouement s'accompagne aussi de mises en garde. Premièrement, ces travaux se voient parfois reprocher le fait de rapprocher, voire d'amalgamer, trois types de phénomènes qui n'ont pas grand-chose en commun. Deuxièmement, les sciences sociales peinent à fournir une définition opérante de ce qu'il convient d'entendre par « radical ».

La philosophie, dont Gilles Deleuze et Félix Guattari disaient pourtant qu'elle est « l'art de former des concepts <sup>1</sup> », est dans une situation analogue : intensification du recours au lexique de la radicalité, mais difficulté à en fournir une élaboration conceptuelle. Une façon de contourner cette difficulté consiste à arrimer la radicalité à un autre concept mieux balisé – par exemple le concept de « démocratie » – plutôt qu'à étudier la radicalité *en soi*. C'est la voie empruntée par la philosophie politique, ou plutôt par un de ses pans. Car associer le substantif « démocratie » à l'épithète « radicale » ne fait pas consensus. Ainsi, en 1982, Pierre Manent concluait son ouvrage sur Tocqueville par cet appel à la tempérance : « Pour aimer bien la démocratie, il faut l'aimer modérément <sup>2</sup>. » Deux décennies plus tard, dans un registre voisin, Marcel Gauchet ajoutait : « La philosophie de la démocratie et l'imaginaire de la radicalité subversive font mauvais ménage en dernier ressort. L'incohérence a fini par me sauter aux yeux. (...) Je ne partage pas, en effet, cette foi dans l'effervescence créatrice des

1 - Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit, 1991, p. 8.

2 - Pierre Manent, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Gallimard, 1982, p. 181.

marges. Je ne parviens pas à voir dans cette radicalité irresponsable autre chose qu'une corruption de la démocratie<sup>3</sup>. »

Pourtant, au sein de la philosophie politique francophone, une constellation se dégage qui n'hésite pas à associer la démocratie à la « révolution » (Cornelius Castoriadis), au « dissensus » (Jacques Rancière) et à « l'insurrection » (Étienne Balibar), ni à la qualifier de « sauvage » (Claude Lefort), d'« insurgente » (Miguel Abensour) et de « radicale » (Chantal Mouffe). Deux éléments relient les membres de cette constellation : leur attachement à l'idéal démocratique – cela les distingue d'un Alain Badiou ou d'un Slavoj Žižek qui ne voient dans la démocratie que le masque du « capitalo-parlementarisme<sup>4</sup> » et de la « violence systémique<sup>5</sup> » – et leur insatisfaction à l'égard des régimes démocratiques réellement existants – dont ces auteurs dénoncent les tendances oligarchiques et autoritaires.

Outre cette affinité intellectuelle, les six philosophes de cette constellation partagent des éléments biographiques : ils sont issus d'une même génération (venue au monde entre 1922 et 1943), sont francophones, ont été durablement marqués par le marxisme, et ils opèrent entre eux des renvois bibliographiques fréquents. Castoriadis, Lefort, Rancière, Abensour et Balibar ont chacun fait l'objet d'au moins un ouvrage exégétique en langue française<sup>6</sup> ; ce qui n'est pas le cas de Chantal Mouffe.

Dans l'univers anglo-saxon, l'œuvre de Chantal Mouffe fait l'objet d'une reconnaissance académique importante. La philosophe belge, professeure à l'Université de Westminster, a été chercheuse invitée dans de nombreuses universités, parmi lesquelles Harvard, Cornell et Princeton. Ses travaux sont publiés par des éditeurs de premier plan (Verso Books, Routledge), commentés dans des revues majeures de la science politique et donnent lieu à des thèses de doctorat et à des ouvrages exégétiques. Pourtant, dans l'univers francophone, dont elle est originaire, les travaux de Chantal Mouffe commencent seulement, et timidement, à être discutés – à l'oral, lors de colloques et journées d'études, mais encore très peu à l'écrit. Ses livres sont traduits en français en moyenne sept ans après leur publication anglaise – contre trois ans pour Ernesto Laclau – et sont publiés par des éditeurs secondaires (Albin Michel, Cerf) voire mineurs (Démosthène, Beaux Arts de Paris Éditions) – contre les Éditions du Seuil et La Découverte pour Ernesto Laclau. Si les raisons de cette réception différenciée entre les deux co-auteurs d'*Hégémonie et stratégie socialiste* restent à analyser, c'est une autre interrogation – ou plutôt un autre étonnement – qui est à la source du présent article.

3 - Marcel Gauchet, *La condition historique*, Paris, Stock, 2003, p. 160.

4 - Alain Badiou, *Conditions*, Paris, Seuil, 1992, p. 238.

5 - Slavoj Žižek, *Violence*, trad. fr. Nathalie Peronny, Paris, Au Diable Vauvert, 2012, p. 20.

6 - Plusieurs éditeurs ont publié des ouvrages consacrés aux pensées de Cornelius Castoriadis (La Découverte, Libertalia, PUF, Le passager clandestin, Textuel, Sandre, Payot), de Claude Lefort (Belin, L'Harmattan, Michalon, Labor et Fides) et de Jacques Rancière (Michalon, La Fabrique, L'Harmattan, Nous, Amsterdam). Un ouvrage est consacré à la pensée d'Étienne Balibar (Michalon) et un autre à celle de Miguel Abensour (Sens & Tonka).

J'ai assisté ces dernières années à plusieurs présentations orales consacrées aux thèses de Chantal Mouffe. J'ai été doublement surpris<sup>7</sup>. D'abord, par le fait que la pensée de Mouffe est souvent amalgamée à celle de son conjoint, Ernesto Laclau. Si ces deux philosophes s'influencent réciproquement, de manière évidente et incontestable, il me semble qu'il existe des différences, et que celles-ci sont suffisamment fortes pour nous prémunir d'une assimilation hâtive entre leurs pensées respectives. En effet, Chantal Mouffe et Ernesto Laclau n'ont publié qu'un seul ouvrage à quatre mains, n'ont pas le même style d'écriture (Laclau est dense, parfois abscons, Mouffe est didactique, parfois répétitive), partent de phénomènes politiques distincts (le populisme sud-américain pour Laclau, la social-démocratie européenne pour Mouffe), dialoguent avec des traditions différentes (le marxisme est l'interlocuteur privilégié de Laclau, tandis que Mouffe dialogue aussi avec le libéralisme et le conservatisme) et ne s'inspirent pas exactement des mêmes auteurs (Lacan, Derrida et Foucault pour Laclau, Schmitt, Lefort et Wittgenstein pour Mouffe).

Le second et principal motif de mon étonnement est que Chantal Mouffe est présentée comme une adversaire du libéralisme<sup>8</sup> alors qu'elle-même s'en défend et se considère comme une avocate de la modernité libérale. Le même type de mésinterprétation conduit certains commentateurs à présenter Chantal Mouffe comme « inspirée » par Carl Schmitt<sup>9</sup>, alors que la philosophe belge se montre infiniment plus proche des idées libérales que des idées schmittiennes. Cet article se donne donc une tâche modeste mais urgente : lever un malentendu relatif au projet de « démocratie radicale » défendu par Chantal Mouffe. Selon les propres mots de la philosophe, à travers ce projet, « il ne s'agit pas de revenir en deçà du libéralisme<sup>10</sup> » mais, au contraire, de l'« approfondir » pour le défendre plus efficacement que ne le font ses partisans<sup>11</sup>. La démocratie radicale n'est pas le rejet du libéralisme politique mais, à l'inverse, sa « reformulation » émancipatrice<sup>12</sup>.

7 - Malgré les désaccords amicaux qui ont pu nous opposer, je tiens à remercier Philippe Urfa-lino, Arnaud Tomès, Fabrice Flipo, Philippe Corcuff et Federico Tarragoni pour leurs éclairantes communications, qui furent pour moi autant d'invitations à me plonger et me replonger dans les écrits de Chantal Mouffe. J'adresse un remerciement particulier à Martin Deleixhe et Florence Delmotte, qui m'ont incité à rédiger ce texte et dont les remarques ont été d'une immense utilité tout au long de mon travail.

8 - Fabrizio Cantelli, « La pensée politique anti-essentialiste de Chantal Mouffe », *Revue du MAUSS*, n° 19, 2002, p. 194 ; Gildas Le Dem, « Chantal Mouffe : vers une démocratie radicale », *Regards*, 27 mars 2015, disponible en ligne, consulté le 10 juillet 2018 (<http://www.regards.fr/web/article/chantal-mouffe-vers-une-democratie>) ; Erwan Sommerer, « L'oubli du pluralisme dans la démocratie agonistique. Schmitt lu par Mouffe : une offensive manquée contre le libéralisme post-politique », *Transversalités*, vol. 145, n° 2, 2018, p. 123-136.

9 - Fabrizio Cantelli, « La pensée politique anti-essentialiste de Chantal Mouffe », art. cité, p. 194 ; Gaël Brustier, « Qui est Chantal Mouffe, la philosophe qui inspire Hamon et Mélenchon ? », *Slate*, 27 mars 2017, disponible sur <http://www.slate.fr/story/138602/chantal-mouffe> [consulté le 10 juillet 2018] ; Ricardo Camargo, « Rethinking the Political: A Genealogy of the "Antagonism" in Carl Schmitt through the Lens of Laclau-Mouffe-Žižek », *CR: The New Centennial Review*, vol. 13, n° 1, 2013, p. 161-188.

10 - Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, Paris, La Découverte, 1994, p. 82.

11 - Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste*, Besançon, Les solitaires intempestifs, 2009 [1985], p. 303-304.

12 - Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, op. cit., p. 119.

Je défendrai cette interprétation de l'œuvre de Chantal Mouffe en deux temps. Je commencerai par restituer les grandes lignes du projet philosophique de l'autrice, en prenant soin de resituer ce projet dans son contexte historique et d'indiquer les sources, multiples et ambiguës, dont il s'inspire. J'examinerai ensuite le rapport que ce projet de démocratie radicale entretient avec le libéralisme – dans sa triple déclinaison politique, philosophique et économique.

## Une conception agonistique de la démocratie

Pour comprendre le projet philosophique de Chantal Mouffe, il convient d'avoir à l'esprit le contexte historique dans lequel ce projet s'élabore et l'espace idéologique dans lequel il s'inscrit. *Hegemony and Socialist Strategy*, qui demeure son maître ouvrage, co-écrit avec Ernesto Laclau, est publié en 1985 chez Verso Books, maison d'édition fondée en 1970 par l'équipe de rédaction de la *New Left Review*. La *NLR* constitue l'un des épicycles d'une gauche marxisante alors en plein renouvellement théorique et politique, la « nouvelle gauche ». Chantal Mouffe est au cœur de ce renouvellement et des débats qui l'accompagnent<sup>13</sup>. D'ailleurs, écrit-elle dès l'introduction du livre rédigé avec Laclau, ce livre s'adresse « aux discours classiques de la gauche, et aux modes caractéristiques sous lesquels celle-ci a considéré les agents du changement social<sup>14</sup> ». Quelques lignes plus loin, ils énoncent l'une des thèses centrales de l'ouvrage : « Ce qui est maintenant en crise, c'est toute une conception du socialisme qui repose sur la centralité ontologique de la classe ouvrière. » Les « années 1968<sup>15</sup> » donnent lieu à l'émergence de nouveaux acteurs de la transformation sociale : les femmes, les homosexuels, les Noirs, les colonisés, les étudiants, les fous, les défenseurs de l'environnement, etc. Ces « nouveaux mouvements sociaux<sup>16</sup> » exigent d'amender le logiciel théorique de la gauche. Gilles Deleuze, Jacques Derrida et Michel Foucault, pour ne citer que trois noms parmi beaucoup d'autres, défendent cette thèse depuis déjà plusieurs années.

13 - Avant la publication d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, Ernesto Laclau et Chantal Mouffe étaient déjà intervenus séparément dans ces débats sur le marxisme. Cf. notamment Chantal Mouffe, « The sex/gender system and the discursive construction of women's discrimination », in Sakari Hänenen (dir.), *Rethinking Ideology: A Marxist Debate*, Berlin, Argument Verlag, 1983 ; Ernesto Laclau, *Politics and Ideology in Marxist Theory*, Londres, Verso, 1977.

14 - Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 38.

15 - Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2018.

16 - L'adjectif « nouveau » peut se révéler trompeur car la plupart de ces mouvements, par exemple le féminisme et l'écologie politique, ont des antécédents. Il serait faux de penser que la classe ouvrière était le seul acteur du changement historique jusqu'aux années 1960, puis qu'elle aurait soudainement disparu au profit d'une multiplicité de sujets surgis de nulle part. En réalité, comme on l'a dit, les luttes écologiques, féministes et anticoloniales existaient déjà au début du 20<sup>e</sup> siècle. Mais jusqu'aux années 1960, elles sont reléguées derrière le mouvement ouvrier, qui doit sa centralité à deux facteurs combinés : sa prépondérance démographique et l'hégémonie culturelle acquise à travers ses organisations politiques et syndicales. À partir des années 1960, l'offensive néolibérale enclenche un recul idéologique, une fragmentation sociologique et des défaites politiques du monde ouvrier tandis que, concomitamment, les autres mouvements d'émancipation gagnent en audience et en intensité.

Chantal Mouffe le reconnaît volontiers. La véritable singularité de son travail se situe donc ailleurs. Elle ne consiste pas à prendre en compte la pluralité des luttes, mais à chercher une façon d'unifier – ou plutôt d'articuler, pour reprendre son lexique – ces luttes.

L'œuvre de Chantal Mouffe s'articule autour de trois piliers : un diagnostic sur le présent (nous vivons dans des régimes « post-démocratiques »), un projet alternatif (la « démocratie radicale ») et une stratégie (le « populisme de gauche ») pour mettre en œuvre ce projet. Face à la situation actuelle des États occidentaux, dont Chantal Mouffe dénonce le « déficit démocratique<sup>17</sup> », et face aux errements des partis sociaux-démocrates, dont Mouffe dénonce la « droitisation<sup>18</sup> », l'autrice se donne une double tâche, qui gouverne l'ensemble de son œuvre : esquisser les contours d'une forme de société radicalement démocratique et fournir aux activistes des indications qui les aideront à susciter une adhésion massive à ce projet de démocratie radicale.

La critique du libéralisme constitue la colonne vertébrale de ce projet. S'appuyant sur la distinction ami-ennemi proposée par Carl Schmitt<sup>19</sup>, Chantal Mouffe reproche à John Rawls – à ses yeux le meilleur représentant de l'esprit libéral – de procéder à une apologie du consensus, qui nie l'antagonisme caractéristique de toute vie politique. Paradoxalement, explique Mouffe, cette négation de l'antagonisme aboutit à son renforcement. La vision consensualiste de la démocratie moderne ne supprime en rien les conflits, elle les déplace du domaine politique vers des formes religieuses, nationalistes ou ethniques, où la violence et la pulsion de mort ont libre cours. D'où la montée du populisme d'extrême-droite et des fanatismes religieux. Pour faire face à cette situation périlleuse, Mouffe en appelle à l'instauration d'une démocratie radicale, qui permette de réels affrontements à l'intérieur d'un espace commun délimité par l'adhésion aux valeurs d'égalité et de liberté. Cette démocratie radicale constitue un « projet », désirable bien qu'inatteignable<sup>20</sup>. La démocratie n'est pas seulement inaccessible en pratique, elle est inconcevable dans son essence même, explique Mouffe en reprenant une intuition de Derrida<sup>21</sup>.

17 - Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, Paris, Beaux Arts de Paris Éditions, 2016 [2005], p. 15.

18 - Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2016 [2005], p. 50. Sur la droitisation des programmes, des discours et de l'action gouvernementale des partis sociaux-démocrates, on consultera notamment Robert Katz et Peter Mair « Changing models of party organization and party democracy: The emergence of the cartel party », *Party Politics*, vol. 1, n° 1, p. 5-28, 1995 ; ainsi que Fabien Escalona, *La reconversion partisane de la social-démocratie européenne : Du régime social-démocrate keynésien au régime social-démocrate de marché*, Paris, Dalloz, 2018. Parmi les principaux théoriciens de cette « troisième voie » : Ulrich Beck, *The Reinvention of Politics: Rethinking Modernity in the Social Global Order*, Cambridge, Polity Press, 1999 ; et Anthony Giddens, *Beyond Left and Right*, Cambridge, Polity Press, 1994.

19 - « La distinction spécifique du politique, à laquelle peuvent se ramener les actes et les mobiles politiques, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi », écrit Schmitt dans *La notion de politique* [Paris, Flammarion, 1992 [1933], p. 64].

20 - Car « la démocratie parfaite se détruirait en effet elle-même » [Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, op. cit., p. 155].

21 - Jacques Derrida, *Politiques de l'amitié*, Paris, Galilée, 1994, p. 249-250.

La démocratie est un régime « paradoxal » au sens où elle est sans cesse travaillée par ses contradictions internes, entre égalité et liberté, entre individu et collectif, entre souveraineté populaire et droits fondamentaux. Que la démocratie carbure au paradoxe résulte également du fait que la politique est, selon Chantal Mouffe, de nature fondamentalement agonistique. En ce sens, dans la mesure où elle offre aux conflits un espace d'expression optimal, la démocratie est le plus « politique » des régimes politiques. La tâche d'une politique démocratique n'est pas de parvenir à un consensus (la création d'un collectif parfaitement inclusif), mais d'établir un conflit entre un « Nous » et un « Eux » qui soit compatible avec le respect d'autrui. L'instauration d'une dynamique démocratique exige ainsi une réactivation du clivage gauche-droite qui, selon Mouffe, s'est progressivement estompé au cours des dernières décennies.

Bien que la démocratie radicale s'inspire du projet communiste, Chantal Mouffe entend dépasser la tradition marxiste. Dès ses deux premiers ouvrages<sup>22</sup>, Chantal Mouffe adresse au marxisme une série de reproches qu'elle maintient à l'identique jusque dans ses dernières publications<sup>23</sup>.

La philosophe constate qu'au cours des années 1960, les sociétés occidentales assistent à l'émergence d'un ensemble de luttes antiracistes, féministes et écologistes. Ces résistances manifestent l'existence d'une multiplicité des formes d'oppression. Or le marxisme, obnubilé par le seul prolétariat, aurait ravalé ces luttes au rang de « fronts secondaires ». Ainsi, lorsque la situation ou l'urgence imposent de choisir, le marxisme n'hésiterait pas à défendre les intérêts de la classe ouvrière au détriment des droits des immigrés, des femmes ou des consommateurs. Ce rapport de subordination résulte de la métaphysique du sujet unitaire. Selon cette métaphysique, l'émancipation ne connaît qu'un seul sujet, le prolétariat, qui, en s'arrachant à ses chaînes, libérerait du même coup l'ensemble de l'humanité. Chantal Mouffe dénonce l'illusion selon laquelle la disparition du capitalisme entraînerait par miracle celles du patriarcat et du racisme<sup>24</sup>. Qui plus est, s'appuyant sur l'herméneutique de Hans Gadamer et la philosophie du langage du dernier Wittgenstein, Mouffe congédie l'illusion marxiste d'un sujet unitaire. Pour penser la politique contemporaine, il importe d'élaborer une théorie du sujet comme agent décentré et jamais définitivement identique à lui-même. Aussi propose-t-elle de substituer à la notion de « sujet », jugée trop homogénéisante, celle de « positions de sujet<sup>25</sup> », mieux à même de

22 - Chantal Mouffe, *Gramsci and Marxist Theory*, Londres, Routledge, 1979 et *Hegemony and Socialist Strategy*, New York, Verso, 1985.

23 - Chantal Mouffe et Niño Errejon, *Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie*, trad. fr. François Delprat, Paris, Les Éditions du Cerf, 2017.

24 - Chantal Mouffe, « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle », in Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier, Léa Sgier (dir.), *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, 2000, p. 167-199 ; et Chantal Mouffe, « Quelques remarques au sujet d'une politique féministe », *Actuel Marx*, n° 30, 2001, p. 142-151.

25 - La notion de « positions de sujet » apparaît pour la première fois dans *Hégémonie et stratégie socialiste* [Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 212]. Chantal Mouffe la réutilise ensuite, par exemple dans « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle » [art. cité, p. 173-174].

rendre compte de la pluralisation des espaces de contestation. L'enjeu central d'une politique démocratique devient alors d'articuler entre elles ces différentes positions de sujet pour éviter qu'elles ne s'éparpillent et se disséminent dans des revendications corporatistes qui les affaibliraient. Ces luttes ne convergent pas de manière spontanée ; la philosophie politique doit se donner pour tâche de les articuler autour d'une « chaîne d'équivalence démocratique<sup>26</sup> ».

Chantal Mouffe reproche également au marxisme la croyance mythique en l'avènement d'une société réconciliée. Le projet d'une société sans classe, débarrassée des conflits, constitue une illusion<sup>27</sup>, et surtout un danger. « L'idée même de communisme (...), écrit la philosophe, convoque une vision anti-politique de la société, où tout antagonisme aurait été supprimé et où la loi, l'État et les autres institutions régulatrices auraient perdu toute pertinence<sup>28</sup>. » Aussi convient-il de penser la notion de conflit non avec Marx, qui envisage à tort son extinction, mais avec Schmitt, qui reconnaît son caractère indépassable. Cependant, comme l'a montré Stefan Rummens, le rapport de Mouffe à Schmitt laisse place à une profonde ambiguïté, qui se traduit par une « tension irrésolue » entre le geste philosophique consistant à penser la démocratie du côté du conflit et le fait que, comme le souligne Mouffe, ce conflit suppose un consensus minimal sur les valeurs de liberté et d'égalité<sup>29</sup>. En invitant à « penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt<sup>30</sup> », la philosophe se situe dans un prolongement critique dont il est difficile de déterminer si la dimension de rupture l'emporte sur la dimension de continuité. Cette ambiguïté se traduit aussi, comme je le montrerai dans la partie suivante, dans le rapport de Mouffe au libéralisme.

Pour penser le conflit, Mouffe s'appuie également sur deux concepts de Claude Lefort – la dissolution des repères de la certitude et le lieu vide du pouvoir – qu'elle reprend avec moins de nuance que l'opposition schmittienne ami-ennemi, mais aussi avec un moindre degré d'élaboration philosophique. Enfin, comme l'a analysé Nikolai Roskamm<sup>31</sup>, elle s'appuie sur le concept d'« extérieur constitutif », qu'elle emprunte au philosophe Henry Staten<sup>32</sup>. Ce concept signifie que toute identité s'établit dans un rapport qui pose une différence avec autrui, laquelle est généralement associée à une forme de hiérarchie (par exemple noir/blanc, hommes/femmes, forme/matière). Partant du constat qu'une identité s'institue systématiquement dans l'affirmation d'une

26 - Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 233-243 ; Ernesto Laclau, *La raison populiste*, Paris, Seuil, 2008 [2005] p. 153-165.

27 - Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 35.

28 - Chantal Mouffe, « Communisme ou démocratie radicale ? », *Actuel Marx*, n° 48, 2010, p. 83.

29 - Stefan Rummens, « Democracy as a non-hegemonic struggle? Disambiguating Chantal Mouffe's agonistic model of politics », *Constellations*, vol. 16, n° 3, 2009, p. 377-391.

30 - Chantal Mouffe, « Penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt », *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 1, 1992, p. 83-96.

31 - Nikolai Roskamm, « On the Other Side of Agonism: the Enemy, the Outside and the Role of Antagonism », *Planning Theory*, vol. 14, n° 4, 2015, p. 384-403.

32 - Henry Staten, *Wittgenstein and Derrida*, Oxford, Basil Blackwell, 1985, p. 16-24.



différence « qui fait de l'“autre” un “extérieur”<sup>33</sup> », Chantal Mouffe en vient à reformuler la thèse schmittienne de l'ami/ennemi<sup>34</sup>. Si le juriste allemand eut le génie de comprendre que toute relation sociale est marquée par des antagonismes indépassables, Chantal Mouffe refuse en revanche d'assimiler comme Schmitt le conflit politique à l'affrontement guerrier. L'enjeu crucial est en effet d'établir une distinction nous/eux qui demeure compatible avec le principe du pluralisme ; ce que ne permet pas une conception du politique directement calquée sur le modèle de la guerre. « Aussi une politique démocratique suppose-t-elle que les autres soient vus non comme des ennemis à abattre, mais bien comme des adversaires dont les idées peuvent être combattues, parfois avec acharnement, sans que jamais, cependant, leur droit à les défendre puissent être mis en question<sup>35</sup>. » La démocratie se donne ainsi pour tâche de canaliser la violence qui peut jaillir de tout conflit, et de permettre à l'hostilité d'adopter des formes qui rendent possible son expression sans autoriser sa montée aux extrêmes<sup>36</sup>.

La question centrale est alors : dans quel cadre cette agonistique politique trouvera-t-elle la possibilité de son déploiement ? Cette question se décline à un double niveau, philosophique et institutionnel. Au niveau philosophique, elle devient : à quels principes éthico-politiques communs adhèrent les adversaires ? Car s'ils cherchent à se combattre sans s'abattre, c'est qu'il existe entre eux un accord minimal sur les valeurs démocratiques. Au niveau institutionnel, la question devient : quel régime politique est susceptible d'offrir les garanties législatives et procédurales qui permettront au conflit politique de rester agonistique (entre adversaires) sans devenir antagoniste (entre ennemis) ?

Au niveau philosophique, Mouffe considère que le conflit entre adversaires est rendu possible dès l'instant où ceux-ci partagent une commune adhésion aux principes démocratiques de liberté et d'égalité. Le conflit qui oppose les adversaires porte alors non pas sur la défense de leurs intérêts respectifs mais sur leurs différentes interprétations – radical-démocratique<sup>37</sup>, social-démocrate, néo-libérale, libéral-conservatrice, etc. – des idéaux d'égalité et de liberté<sup>38</sup>. La traduction institutionnelle de cette allégeance philosophique aux

33 - Chantal Mouffe, « La politique et la dynamique des passions », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 147.

34 - La réfutation la plus étayée de ce point a été exposée par Arash Abizadeh, « Does collective identity presuppose an other? On the alleged incoherence of global solidarity », *American Political Science Review*, vol. 99, n° 1, 2005, p. 45-60.

35 - Chantal Mouffe, « La politique et la dynamique des passions », art. cité, p. 149.

36 - Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, op. cit., p. 107-113 et p. 143.

37 - Précisons que la démocratie radicale existe à deux niveaux dans l'esprit de Chantal Mouffe. À un niveau matriciel, elle se présente comme un projet de réorganisation globale des rapports politiques puis, au sein de cette matrice, la démocratie radicale se présente comme une des orientations possibles parmi le pluralisme qu'elle autorise. Le premier plan d'existence de la démocratie radicale peut être nommé « philosophique », et le second « politique », en gardant à l'esprit que pour Chantal Mouffe ces deux plans sont irrémédiablement intriqués.

38 - Chantal Mouffe, in Cornelius Castoriadis, *Démocratie et relativisme. Débat avec le MAUSS*, Paris, Mille et Une Nuits, 2010, p. 120.

idéaux démocratiques est une démocratie représentative où le clivage gauche-droite aurait retrouvé la vigueur qui lui fait défaut depuis que les partis sociaux-démocrates se sont convertis à l'idéologie néolibérale<sup>39</sup> et où, plus largement, la culture du conflit retrouve toute sa place.

Mouffe y insiste dans chacun de ses ouvrages : son projet politique suppose une rupture, radicale mais pas totale, avec l'ordre existant. À ses yeux, la démocratie radicale ne s'oppose pas à l'existence des partis, des représentants, des professionnels de la politique, des parlements, des élections et de l'État. Le conflit politique s'exprime *dans* (le parlement, l'État) et *grâce* (aux partis, aux élections) aux institutions mentionnées à l'instant, et non *contre* ces institutions. L'objectif n'est pas de supprimer ces institutions, mais d'en faire des espaces propices à de « véritables choix<sup>40</sup> ». Il s'agit d'arracher ces institutions à la pente consensualiste sur laquelle elles dérivent depuis les années 1970. « Repolitiser » les institutions ne signifie rien d'autre qu'y insuffler du conflit, qu'y accentuer les contradictions, qu'y radicaliser les clivages (notamment, mais pas uniquement, le clivage gauche-droite), qu'en faire des lieux où s'affrontent des projets réellement alternatifs, des « options clairement différenciées<sup>41</sup>. » Ce geste de repolitisation exige-t-il de se délester de la tradition libérale, à laquelle Chantal Mouffe reproche son consensualisme atavique ?

### Émanciper le libéralisme politique du libéralisme philosophique

La position de Chantal Mouffe à l'égard du libéralisme n'est compréhensible qu'à condition de distinguer trois variantes de ce dernier. En effet, la philosophe belge se donne pour objectif de défendre le libéralisme politique, et même de le renforcer, mais cette défense suppose de déconnecter le libéralisme politique du libéralisme économique et, surtout, du libéralisme philosophique.

Chantal Mouffe reproche aux philosophes libéraux comme Rawls et Habermas de présenter les institutions libérales comme « le résultat d'une rationalité purement délibérative<sup>42</sup> » et comme « la solution rationnelle et universelle au problème de l'ordre politique<sup>43</sup> ». Contre la réification des institutions libérales, Mouffe souligne que ces institutions « n'ont pas de fondement ultime », qu'elles sont « historiquement construites » et qu'elles ont été mises en place à travers des « actes de pouvoir » tels que la Révolution française<sup>44</sup>. En conséquence, les institutions libérales sont de nature « contingente ». Mais que ces institutions soient contingentes ne signifie pas qu'il faille s'en

39 - Chantal Mouffe et Iñigo Errjon, *Construire un peuple...*, op. cit., p. 110.

40 - Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*, op. cit., p. 11.

41 - *Ibid.*

42 - Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, op. cit., p. 161.

43 - *Ibid.*, p. 159.

44 - *Ibid.*, p. 158-159.

débarrasser. Qu'elles soient construites ne signifie pas qu'il faille les déconstruire. Bien au contraire, écrit Chantal Mouffe, le caractère contingent des institutions libérales implique qu'il faut les défendre, et les défendre avec plus de vigueur que ne le font les philosophes libéraux.

Autrement dit, la philosophe belge ne critique pas le *contenu* des institutions libérales, elle critique le *statut* faussement naturel, universel et rationnel qui leur est accordé. La nuance est décisive. Citons longuement Chantal Mouffe, car ici réside la clé de compréhension de son rapport au libéralisme : « Au lieu de mettre les institutions libérales en danger, le fait de reconnaître qu'elles ne reposent sur aucun fondement ultime permet de les défendre de manière plus efficace. Quand on admet que, loin d'être le résultat d'une évolution morale de l'humanité, la démocratie libérale est un ensemble de pratiques contingentes, on comprend que c'est une conquête qui a besoin d'être protégée et approfondie<sup>45</sup>. » Chantal Mouffe cherche à renforcer et non à congédier le libéralisme, à l'approfondir et non à l'anéantir. D'ailleurs, écrit-elle à propos de celui qu'elle considère comme le plus brillant représentant du libéralisme contemporain, « le fait que l'argumentation de Rawls soit inadéquate n'implique pas que son objectif doit être rejeté<sup>46</sup> ». Si Chantal Mouffe s'écarte de l'argumentation *philosophique* de Rawls, elle partage en revanche son objectif *politique* : l'instauration d'un « État-providence libéral-démocratique<sup>47</sup> ». En ce sens, Chantal Mouffe défend les valeurs libérales (égalité et liberté pour tous) et les institutions libérales (séparation des pouvoirs, système parlementaire, démocratie représentative, protection constitutionnelle des libertés individuelles, séparation de l'Église et de l'État, pluralité des partis politiques). Mouffe qualifie de « libérales » les valeurs et les institutions mentionnées à l'instant.

Ses critiques visent donc exclusivement la philosophie libérale, dont Mouffe déplore l'incapacité à défendre « efficacement » les institutions libérales<sup>48</sup>. C'est pourquoi, *politiquement* parlant, Chantal Mouffe appartient à la famille libérale. Il ne s'agit pas d'abandonner le libéralisme mais, au contraire, de multiplier ses potentialités en le purgeant de ses tares argumentatives : l'individualisme, le rationalisme et le consensualisme. Chantal Mouffe s'en prend à la philosophie libérale au nom de la politique libérale. Son ambition est de politiser le libéralisme. En ce sens, quand Chantal Mouffe dit de Michael Walzer que, en dépit des critiques qu'il adresse à la philosophie libérale, « son projet est de défendre et de radicaliser la tradition libéral-démocratique », la philosophe belge parle aussi de son propre projet de démocratie radicale qui, ajoute-t-elle, « n'est pas opposé aux idéaux politiques du libéralisme<sup>49</sup> ».

---

45 - *Ibid.*, p. 159.

46 - *Ibid.*, p. 77.

47 - *Ibid.*, p. 73.

48 - *Ibid.*, p. 113.

49 - *Ibid.*, p. 82.

Chantal Mouffe invite son lecteur à s'immerger dans la tradition libérale afin d'y « opérer la distinction entre l'individualisme libéral, c'est-à-dire une doctrine particulière sur la nature du sujet humain, et le libéralisme politique conçu comme ensemble d'institutions caractéristiques de l'État de droit, telles que la défense des droits, la reconnaissance du pluralisme, la limitation du rôle de l'État, la séparation des pouvoirs, etc.<sup>50</sup> ». Mouffe conserve le second élément en le délestant du premier. Elle reproche d'ailleurs aux philosophes communautariens tels que Michael Sandel et Alasdair Mac Intyre de jeter le bébé (du libéralisme politique) avec l'eau du bain (l'individualisme libéral).

Cet effort de distinction permet à Chantal Mouffe d'élaborer « une nouvelle compréhension de la politique démocratique libérale plutôt que de suivre Schmitt et de la rejeter entièrement<sup>51</sup> ». Les prémisses rationalistes et individualistes de la philosophie libérale constituent un handicap à l'heure de défendre les institutions libérales. Si les partis classiques ont aujourd'hui tant de mal à endiguer la montée du populisme de droite c'est, explique Mouffe, parce qu'ils ignorent qu'une stratégie politique digne de ce nom repose sur la mobilisation des passions et la construction d'une identité collective<sup>52</sup>. Contenir la montée des partis populistes de droite (Belgique, Danemark, Suisse, Norvège, Pays-Bas, Italie, France, Autriche, Allemagne, Angleterre, États-Unis) en faisant appel à l'intérêt individuel (« votre vote dessert vos intérêts ») ou à la morale (« votre vote est raciste ») est contreproductif. Il faut s'adresser aux désirs, aux affects, aux rêves et aux espoirs des citoyens<sup>53</sup>. Il faut leur offrir une identité à laquelle ils puissent s'identifier (le « peuple »), un adversaire auquel ils puissent s'opposer (l'« oligarchie »), un projet auquel ils puissent adhérer (la « démocratie radicale ») et un leader qui puisse incarner ce projet (Pablo Iglesias, Jean-Luc Mélenchon, Jeremy Corbyn, Bernie Sanders, Alexis Tsipras), suggère la philosophe belge, qui n'hésite jamais à se prononcer sur des sujets politiques concrets – l'appartenance à l'Union européenne, le recours au drapeau national plutôt qu'à la faucille et au marteau, la législation anti-terroriste, etc.

Dans cette perspective, la tâche de la philosophie politique n'est pas de rechercher les fondements de la démocratie libérale – puisque ces fondements sont par définition introuvables – mais d'élaborer un langage à même d'encourager l'adhésion à ce type de régime. « Le véritable enjeu est de conforter l'allégeance à nos institutions démocratiques ; mais le meilleur moyen pour y parvenir ne consiste pas à démontrer qu'elles seraient choisies par des agents

---

50 - *Ibid.*, p. 91-92. Si l'on voulait problématiser cette affirmation, on pourrait rétorquer à Chantal Mouffe que certaines des institutions du libéralisme politique sont difficilement concevables sans le socle de l'individualisme libéral. Comment fonder les droits de l'homme sans se référer d'une façon ou d'une autre, à l'individualisme ? Comment justifier la limitation du rôle de l'État sans évoquer la sphère privée de l'individu ?

51 - Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*, op. cit., p. 26.

52 - Chantal Mouffe, « Le politique et la dynamique des passions », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 143-154.

53 - Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*, op. cit., p. 99.

rationnels sous *le voile d'ignorance*, ou à la suite d'un débat neutre, il est de créer de solides formes d'identification à ces institutions<sup>54</sup>. »

Comment créer ces formes d'identification ? Comment endiguer la hausse de l'abstention, le désintérêt pour la politique et la montée des forces antidémocratiques (qu'elles viennent de l'extrême-droite ou de l'intégrisme religieux) ? Comment (res)susciter l'adhésion au régime démocratique ? « Dans la mesure où ses institutions sont perçues comme de simples techniques instrumentales pour choisir des gouvernements, il est peu probable qu'elles puissent être assurées du type d'adhésion qui garantirait une effective participation à la vie démocratique. Ce qui fait défaut dans de telles conditions, c'est cette "vertu politique" que Montesquieu considérait comme indispensable à la démocratie et qu'il identifiait à "l'amour des lois et de la patrie"<sup>55</sup>. » Autrement dit, c'est en mobilisant le registre des passions que l'on peut provoquer un réveil citoyen et rendre à nouveau « désirable » la démocratie. Celle-ci ne se réduit pas à un cadre de régulation des conflits ; elle est elle-même une des parties du conflit, qui doit mobiliser ses partisans autour d'une identité, d'un projet et d'un leader. Elle repose sur des valeurs qui n'existent qu'à condition d'être vécues, incarnées et affirmées.

Politiser le libéralisme, c'est prendre conscience que la démocratie libérale n'est ni éternelle ni insubmersible, qu'elle est un bien précieux mais précaire, qui ne durera qu'à condition qu'on le défende lorsqu'il est menacé.

Ainsi, Chantal Mouffe critique la philosophie libérale pour mieux défendre le libéralisme politique. Dans la même perspective, la philosophe souligne qu'il est urgent de « débarrasser le libéralisme politique (...) des connotations dont le grève sa longue association avec le libéralisme économique<sup>56</sup> ». L'État de droit n'a de sens que s'il met en place une politique économique d'extension de l'égalité et des droits sociaux, c'est-à-dire s'il prend ses distances avec le néolibéralisme « agressif (...) à la Hayek ou à la Nozick<sup>57</sup> ». Ainsi, le libéralisme ne se réduit pas à la défense des intérêts capitalistes<sup>58</sup>. Mouffe reconnaît que plusieurs auteurs ont articulé le libéralisme politique au libéralisme économique. Elle reconnaît également que ces deux formes de libéralisme ont été liées dans certaines circonstances historiques<sup>59</sup>.

Pourquoi Chantal Mouffe, si sévère à l'égard du libéralisme économique et du libéralisme philosophique, tient-elle à conserver le libéralisme politique ? Pour deux raisons imbriquées. Parce que, premièrement, elle attribue au

54 - Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, op. cit., p. 167.

55 - Chantal Mouffe, « Penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt », art. cité, p. 85.

56 - Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, op. cit., p. 91.

57 - *Ibid.*, p. 112-113.

58 - « Faire des relations économiques bourgeoises une composante intrinsèque du libéralisme » constitue un « amalgame illégitime » (*ibid.*, p. 92).

59 - « Je voudrais soutenir que l'acceptation du libéralisme politique n'implique d'adhérer ni à l'individualisme ni au libéralisme économique » (*ibid.*, p. 93).

libéralisme la paternité de l'idéal de liberté et parce que, deuxièmement, elle considère que la démocratie sans le libéralisme est porteuse d'une dérive autoritaire. La première affirmation, selon laquelle l'idéal de liberté serait de nature spécifiquement libérale, n'est jamais questionnée par Chantal Mouffe. Cette affirmation est pourtant contestable, comme l'a montré Quentin Skinner dans *Liberty before Liberalism*<sup>60</sup>. L'histoire des idées permet en effet de montrer que le libéralisme n'a pas le monopole de l'idéal de liberté (l'humanisme civique, mais aussi le marxisme et le conservatisme, invoquent cet idéal en lui conférant chacun un sens propre) et, plus encore, que l'idéal de liberté a irrigué les sociétés européennes bien avant que s'y diffusent les thèses d'Emmanuel Kant et de John Locke. Chantal Mouffe semble d'ailleurs se contredire dans la mesure où, d'un côté, elle attribue au libéralisme le monopole de l'idée de liberté et, d'un autre côté, elle adopte une définition républicaine de la liberté. En effet, lorsqu'elle présente le débat entre liberté des Anciens et liberté des Modernes, liberté positive et liberté négative, participation politique et droits individuels, Chantal Mouffe marque une préférence pour la première de ces deux conceptions de la liberté<sup>61</sup>.

La seconde raison de l'attachement de Mouffe au libéralisme politique est qu'elle voit dans ce dernier un antidote contre les potentielles dérives liberticides de la démocratie<sup>62</sup>. La logique démocratique « ne peut, à elle seule, garantir le respect des droits de l'homme<sup>63</sup> ». Ce n'est que « grâce à son articulation au libéralisme que la logique [démocratique] de la souveraineté populaire peut être compatible avec le pluralisme<sup>64</sup> ». Rejeter le libéralisme est une menace directe pour la liberté individuelle. C'est d'ailleurs pour cette raison que Mouffe prend ses distances avec Schmitt, à propos duquel elle écrit : « Il n'y a pas de doute que c'est sa profonde hostilité envers le libéralisme qui a rendu possible, qui n'a pas interdit, qu'il rejoigne le national-socialisme<sup>65</sup>. » C'est donc un malentendu qui conduit à présenter Chantal Mouffe comme une épigone de Carl Schmitt. Son recours à Schmitt n'est pas une adhésion aux thèses antilibérales du juriste allemand, mais un usage instrumental d'une thèse schmittienne : la philosophie libérale est incapable de saisir la spécificité des phénomènes politiques.

Quand Chantal Mouffe s'en prend au penchant autoritaire de ceux qui pensent la démocratie au-delà du libéralisme<sup>66</sup>, elle ne se contente pas de viser

60 - Quentin Skinner, *La liberté avant le libéralisme*, trad. fr. Muriel Zagha, Paris, Seuil, 2000 [1998].

61 - Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, op. cit., p. 87-90.

62 - À ses yeux, « penser la démocratie [...] en l'opposant au libéralisme » comporte de véritables « dangers de dérive totalitaire » [Chantal Mouffe, « Penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt », art. cité, p. 87].

63 - *Ibid.*, p. 88.

64 - *Ibid.*

65 - *Ibid.*

66 - Martin Breugh et Francis Dupuis-Déri (dir.), *La démocratie au-delà du libéralisme. Perspectives critiques*, Outremont, Éditions Athéna, 2009.

l'extrême-droite. Elle s'adresse aussi aux membres de sa famille politique – la gauche. À propos de ces derniers, elle écrit : « Des périls semblables [à ceux du national-socialisme] existent, toutefois, dans d'autres formes de rejet de la démocratie libérale, même lorsqu'il s'agit de projets profondément antitotalitaires comme ceux de "démocratie participative", inspirés par la nouvelle gauche des années 1960. Ceux-ci ne voient souvent dans le libéralisme qu'une façade pour occulter les divisions de classe de la société capitaliste. Pour eux, comme pour Schmitt, les partis et le système parlementaire apparaissent comme des obstacles à la réalisation d'une véritable homogénéité démocratique. Ce sont des accents du même type que l'on retrouve dans la critique que certains auteurs dits "communautaires" adressent au libéralisme. Eux aussi refusent le pluralisme et rêvent d'une communauté organique, unifiée autour d'une vision unique du bien commun <sup>67</sup>. » Chantal Mouffe définit le pluralisme comme le respect de la liberté individuelle, la possibilité pour chacun de choisir la forme de vie qui lui paraît moralement bonne, c'est-à-dire l'abandon d'une vision unique du bien commun. Le libéralisme, conclut-elle, est nécessaire à la protection dudit pluralisme : « Le pluralisme, et c'est là un point crucial, n'est d'aucune façon intrinsèque à l'idée démocratique, en tant qu'elle s'identifie à la souveraineté populaire. Par contre, il est au centre de la vision du monde que l'on peut qualifier de "libérale", et c'est pourquoi il est nécessaire de reconnaître que ce qui caractérise la démocratie moderne, en tant que nouvelle forme politique de société (régime), c'est l'articulation entre le libéralisme et la démocratie <sup>68</sup>. »

## Conclusion

La démocratie radicale défendue par Chantal Mouffe s'inscrit ainsi dans le prolongement du libéralisme politique, tout en déconnectant ce dernier du libéralisme philosophique et du libéralisme économique. Dans un entretien rétrospectif accordé en 2008 à la *Revue internationale des livres et des idées*, Chantal Mouffe revient sur le sens de la démarche qu'elle impulsa en 1985 avec Ernesto Laclau. Citons longuement un extrait, dont je mets en italique les passages essentiels :

Je devrais également souligner une autre dimension importante de ce projet de *démocratie radicale*. Il s'agit de rompre avec l'idée que, si l'on veut progresser vers une société plus juste dans les démocraties occidentales avancées, il est nécessaire de *détruire* l'ordre démocratique libéral et de bâtir un nouvel ordre en *repartant de zéro*. Nous critiquions ici le modèle révolutionnaire léniniste traditionnel et nous affirmions que, dans le cadre d'une démocratie pluraliste moderne, des avancées démocratiques profondes pouvaient être réalisées à partir d'une *critique immanente* des institutions en place. De notre point de vue, le problème des sociétés démocratiques modernes n'est pas leurs principes éthico-politiques de liberté et d'égalité, mais bien plutôt le fait que ces principes ne sont pas mis en œuvre. Ainsi, dans ces

67 - Chantal Mouffe, « Penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt », art. cité, p. 88-89.

68 - *Ibid.*, p. 87.

sociétés, la stratégie de la gauche devrait consister à agir pour l'application de ces principes – ce qui n'implique *pas de rupture radicale*<sup>69</sup>.

Ce passage appelle deux remarques. Premièrement, il commence par une défense de la « démocratie radicale » et se clôt par un refus de la « rupture radicale », soulignant ainsi l'ambiguïté de l'emploi du terme « radical ». La radicalité est en effet une notion de nature relative, qui ne se définit qu'en regard d'une référence extérieure : on n'est jamais radical en soi, on l'est par rapport à quelqu'un ou quelque chose d'autre. À cela s'ajoute une seconde source d'ambiguïté : sous la plume de Chantal Mouffe comme sous la plume des autres philosophes qui l'utilisent, l'adjectif « radical » renvoie tantôt à sa dimension étymologique (aller à la racine), tantôt à sa dimension pratique (défendre une cause sans opérer de compromis).

Deuxièmement, ce passage résume de façon limpide le projet de Chantal Mouffe : faire converger l'idéal et la réalité, afin que la démocratie moderne cesse de bafouer ses propres principes. John Rawls et Jürgen Habermas partagent cet objectif. Seule la manière d'y parvenir distingue Rawls et Habermas de Chantal Mouffe. Leur différend est stratégique (faire appel à la rationalité des individus *vs* faire appel aux passions), philosophique (insister sur la dimension consensuelle de la démocratie *vs* insister sur la dimension agonistique de la démocratie) et anthropologique (partir d'une prémisse individualiste *vs* partir d'une prémisse holiste), mais pas politique. C'est en ce sens que Chantal Mouffe s'inscrit dans la tradition libérale et que, par conséquent, elle opère une jonction entre deux constellations : le libéralisme politique et la démocratie radicale.

Revenons, pour conclure, aux autres théoriciens de la démocratie radicale. Le cas de Chantal Mouffe met au jour une ligne de partage au sein de la constellation évoquée dans l'introduction de l'article. Ce clivage sépare ceux qui pensent la démocratie *contre* le libéralisme (Cornelius Castoriadis, Miguel Abensour, Jacques Rancière) de ceux qui tentent d'articuler ces deux entités (Chantal Mouffe, Claude Lefort et Étienne Balibar). Tandis que les premiers considèrent les États occidentaux comme des pseudo-démocraties, les seconds y voient des démocraties largement inachevées. Tandis que les premiers maintiennent un cap révolutionnaire, les seconds mettent l'accent sur l'émancipation déjà à l'œuvre dans la société actuelle. On peut envisager ce clivage comme le fruit de désaccords personnels sur ce qu'il faut entendre par démocratie. Mais on pourrait aussi y voir le symptôme du caractère irrémédiablement clivé, insaisissable et ouvert de la démocratie. La racine de la démocratie serait alors de ne pas en avoir, et ses théoriciens seraient condamnés à buter sur une définition impossible, et à débattre des termes mêmes du débat.

---

69 - Chantal Mouffe, « Antagonisme et hégémonie. La démocratie radicale contre le consensus néolibéral. Entretien avec Helke Wagner », *Revue internationale des livres et des idées*, n° 3, janvier 2008.



AUTEUR

**Manuel Cervera-Marzal** est chercheur post-doctorant à l'Université d'Aix-Marseille (DICE-LabexMed) et chargé de recherches au FRS-FNRS (Université de Liège). Il mène une recherche comparative sur Podemos, la France insoumise et le Parti du travail de Belgique, grâce à des enquêtes de terrain au sein de ces trois partis politiques.

AUTHOR

**Manuel Cervera-Marzal** is a postdoctoral researcher at the University of Aix-Marseille (DICE-LabexMed) and a researcher at FRS-FNRS (University of Liège). He is conducting a comparative research on Podemos, France insoumise and the Parti du travail de Belgique, through participant observations within these three political parties.

RÉSUMÉ

**Une « démocratie radicale » pas si radicale ? Chantal Mouffe et la critique immanente du libéralisme**

Introduite tardivement au sein de l'univers intellectuel francophone, la pensée de Chantal Mouffe fait l'objet d'un intérêt croissant. La philosophe est présentée tour à tour comme une des principales théoriciennes de la gauche radicale, comme une disciple de Carl Schmitt et comme une opposante résolue à la tradition libérale. Pourtant, de l'aveu même de la principale intéressée, Chantal Mouffe se place davantage dans le camp de la « social-démocratie » que dans celui de la « gauche radicale », elle marque une différence fondamentale à l'égard de Carl Schmitt, et elle revendique son attachement à l'idéal libéral. Partant de ces décalages, le présent article défend l'idée que la pensée de Chantal Mouffe est perçue comme plus radicale qu'elle ne l'est réellement. Chantal Mouffe entend réformer la tradition libérale plutôt que l'infirmier.

ABSTRACT

**A "radical democracy" not so radical? Chantal Mouffe and the immanent criticism of liberalism**

Introduced belatedly into the French-speaking intellectual world, Chantal Mouffe's thought is of increasing interest. The philosopher is presented as one of the leading theoreticians of the radical left, as a disciple of Carl Schmitt and as a resolute opponent of the liberal tradition. However, according to her own admission, Chantal Mouffe is more in the "social-democracy" camp than in the "radical left" camp, she marks a fundamental difference with regard to Carl Schmitt, and she claims her attachment to the liberal ideal. Starting from these discrepancies, this article defends the idea that Chantal Mouffe's thought is perceived as more radical than it really is. Chantal Mouffe intends to reform the liberal tradition rather than denying it.